

La forêt domaniale de la Gardiole

Alain CHAUDRON

Grands espaces de ciel, de rocher et de mer; vastes étendues toutes en arêtes et en thalwegs, faites seulement de garrigue et de pierre, de lumière et de silence, qui, grâce à leur sol sans terre et à leurs reliefs en tous sens, ont gardé leur solitude et leur vie.
(Gaston Rébuffat).

La forêt domaniale de La Gardiole, d'une superficie de 841 ha, est située à l'Est du célèbre massif des Calanques, sur le territoire de la commune de Marseille.

Du niveau de la mer qui en forme la magnifique limite Sud, l'altitude s'élève jusqu'à 549 m, pour le point culminant, avec des pentes souvent très sévères: falaises presque abruptes de plusieurs centaines de mètres (Devenson) et calanques aux flancs escarpés, qui ont fait la renommée de ces espaces.

Le climat est provençal, avec des précipitations très variables suivant les années, mal réparties; l'été est chaud mais l'hiver froid, les violents

contrastes hydriques et thermiques étant accentués par l'action du mistral.

Les terrains ont été acquis par l'État en 1897 au titre de la Restauration des terrains en montagne (R.T.M.).

A l'époque de l'achat, ce domaine de 841 ha comportait 4 ha de terres labourables, 100 ha de futaie de pin dense, 300 ha de futaie claire avec semenciers isolés et semis naturels dispersés. Le reste était dénudé. L'ensemble des terrains était soumis au pâturage.

Dès le classement du domaine en série domaniale, le pâturage a été interdit et cette mesure favorisa l'extension des bouquets de pin d'Alep.

Dès 1900, d'importants travaux de reboisement ont été entrepris pour fixer les sols et reconquérir les espaces dénudés. Malheureusement, les incendies successifs de 1927, 1942, 1944, et 1962, ainsi que le gel exceptionnel de 1956 ont en partie ruiné ces efforts.

Les forestiers ont reçu mission de gérer cet espace naturel.

En liaison avec les scientifiques, ils ont étudié de façon fine le milieu, pour essayer de prévoir, et, dans la limite du possible, diriger les évolutions et programmer les interventions et les travaux au cours des quinze prochaines années.

Le document de synthèse, dénommé « Aménagement », comprend trois volets:

La protection du massif contre l'incendie

Il s'agit essentiellement:

- de renforcer l'ossature des équipements de DFCL et d'en assurer l'entretien régulier (pistes, bandes débroussaillées de protection, points d'eau).

- d'assurer sur le terrain une présence permanente susceptible d'intervenir rapidement sur tout feu naissant.

La reconstitution et l'amélioration forestière

C'est tout le volet sylvicole qui consiste d'une part, à recoloniser au plus vite les espaces dénudés, pour assurer la couverture du sol et recréer peu à peu une ambiance forestière, et d'autre part, à entretenir et améliorer les peuplements existants d'origine naturelle ou artificielle pour les rendre plus pérennes et moins sensibles au feu: éclaircie, élagage, débroussaillage des vieilles plantations, perchis et futaies; introduction sous abri de feuillus ayant la faculté de rejeter de souche et de résineux à couvert dense.

L'accueil du public

Le site naturel des Calanques d'une rare beauté connaît déjà une fréquentation intense, voire excessive en certains sites. On s'efforce donc de ne rien créer qui puisse accentuer la fréquentation actuelle ou servir de nouveau pôle d'attraction; de préserver le silence du site et sa propreté permanente, en particulier dans les zones de forte fréquentation et d'informer les utilisateurs de la forêt sur le site lui-même (itinéraire, point de vue remarquable) et sur sa fragilité (prévention incendie, propreté).

Mais, malgré ces efforts constants, le massif de la Gardiole, et plus généralement celui des Calanques, reste éminemment fragile: des associations utilisatrices (randonneurs, grimpeurs) et le gestionnaire (O.N.F.) viennent de lancer un cri d'alarme: « les Calanques sont en danger ».



Forêt de la Gardiole. Photo A. C.

Les idées, les propositions ne manquent pas : toutes vont dans le sens d'une *gestion globale du massif des Calanques*, perspective d'autant plus envisageable que la majeure partie du massif des Calanques appartient à des propriétaires publics (communes de Marseille et Cassis, département des Bouches-du-Rhône, Conservatoire du littoral, État, etc.).

En plus des actions présentes

qu'il convient d'intensifier (surveillance incendie et nettoyage permanent), bornons-nous, pour notre part à lancer quelques pistes nouvelles :

- un service de *police des Calanques*: conseils, aides, répression,
- l'aménagement de *campings corrects* aux abords immédiats du massif, offrant des structures d'accueil correctes et limitant de ce fait le camping sauvage,

- des *points d'accueil du public*: informations, brochures, expositions.

Il faut maintenant que tous les responsables, élus, administrations, associations, gestionnaire, prennent ensemble le problème à bras le corps... tant qu'il en est encore temps.

A.C.

Un exemple de prise en charge par les habitants de la gestion des massifs boisés d'une commune : Beaucueil

Martine DIGUE*

Présentation

Beaucueil est une commune du massif de la Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône) qui s'étend sur 968 hectares dont 568 sont des espaces boisés. Ses 550 habitants, répartis environ en 110 foyers, occupent un habitat très dispersé.

Les particularités de la commune

La commune de Beaucueil ne possède aucun espace boisé. Tout ce qui est entrepris provient de l'initiative privée. Il est particulièrement important de sensibiliser les habitants aux problèmes de la forêt.

Le corps de sapeurs-pompiers dont dépend Beaucueil est celui d'Aix-en-Provence (La Chevalière) qui se trouve à 25 minutes minimum de la commune, d'où la nécessaire prise de conscience de s'équiper pour intervenir sur les feux naissants.

La création du Comité communal feux de forêt (CCFF)

Le Comité communal feux de forêt de Beaucueil a été créé en

*Comité communal feux de forêts de Beaucueil, mairie, Beaucueil, 13100 Aix-en-Provence.

mars 1981 à l'issue d'une réunion d'information regroupant la Protection civile, les autorités, les habitants. Un bureau d'une vingtaine de volontaires s'est organisé. Jusqu'à cette date, aucune directive n'avait été prise, aucune installation n'avait été réalisée pour permettre de prévenir ou de combattre collectivement un départ de feu de forêt.

L'organisation du CCFF

ou comment apprendre à connaître sa commune et à améliorer ce qui peut l'être dans un but préventif.

Apprendre à connaître sa commune.

Le territoire communal est divisé en 6 secteurs, chaque secteur est confié à un responsable qui a pour mission de relever tous les chemins praticables par un véhicules, ceux à améliorer facilement, ceux difficiles, et tous les points d'eau (piscines, bornes, bassins).

Pour cela, il dispose d'un plan cadastral sur lequel il porte ses informations et organise, durant les week-end, des randonnées de reconnaissance avec ses voisins du secteur.

Cette reconnaissance du terrain a permis la réalisation d'une carte des équipements existants et à améliorer, transmise aux autorités compétentes et une prise de conscience de la part des habitants que le patrimoine forestier ne s'arrête pas à la parcelle du voisin, mais constitue un ensemble.

Améliorer ce qui peut l'être

Plusieurs actions sont ensuite réalisées: le dégagement par des volontaires des chemins forestiers pour permettre le passage d'un véhicule de première intervention, le nettoyage du bassin du village par la population et sa réparation pour disposer d'une réserve de 200 m³ d'eau, l'acquisition en juillet 1982 d'un véhicule 4 x 4 de première intervention (véhicule de 1962), l'installation d'une sirène sur la mairie et l'obtention d'une subvention pour l'achat de 4 postes radios permettant de communiquer avec les autres communes.

Le fonctionnement du CCFF

Au mois de novembre se tient une réunion pour déterminer les ac-

tions à mener avant l'été. L'action prioritaire du CCFF est la prévention qui se réalise sous deux formes : l'information du public et le débroussaillage.

L'information du public

Elle se fait par lettres, circulaires, réunions d'information, lors des assemblées générales pour rappeler aux habitants la réglementation en vigueur sur l'emploi du feu (arrêté préfectoral de juillet 1979). Des conseils sont données sur la conduite à tenir en cas d'incendie : vêtements à porter, protection des maisons, des réserves de propane et de bois. Tous les ans, au mois de juin, un dossier complet est distribué aux habitants, dossier à placer près du téléphone, indiquant les conseils pour donner l'alerte, la liste des responsables de secteur et des voisins avec les numéros de téléphone.

Des tracts en français, anglais, allemand sont disposés dans les zones fréquentées et sont distribués lors des arrivées au camping du village. Une journée annuelle « portes ouvertes » permet à la population

d'apprendre à mettre en route et à se servir de la pompe du camion de première intervention.

Le débroussaillage

C'est depuis 1983 le « cheval de bataille » du CCFF de Beaucueil. En hiver, le comité visite les terrains à risque. Mais la motivation reste difficile pour plusieurs raisons : l'hiver efface les dangers de l'été, le nettoyage des pinèdes peut permettre une plus grande « prolifération » des promeneurs. Ceci provoque une certaine crainte de la part des propriétaires et il en est de même pour la réouverture et l'élargissement de chemins : les anciens, habitués aux incendies depuis toujours, sont réticents au nettoyage des terres improductives et les nouveaux résidents, mi-citadins, mi-ruraux, veulent conserver la nature telle quelle. Le coût des interventions demeure élevé.

Des campagnes de débroussaillage sont organisées avec le concours du syndicat intercommunal. Elles permettent de visiter les terrains, de donner des conseils aux propriétaires, d'évaluer les travaux à

faire, de réaliser un débroussaillage peu coûteux grâce à l'équipement du syndicat intercommunal.

Quelques difficultés

L'absence de terrain communal pose le problème de l'implantation de citernes ou de bassins. Les piscines privées ne peuvent pas être utilisées par les pompiers ou par les CCFF pour des questions d'assurance. Le faible nombre d'habitations ne permet pas une organisation systématique et permanente de patrouilles.

Ce Comité communal feux forêt se trouve être proche dans son action d'une association locale de protection de l'environnement. Il permet de mieux connaître sa commune, de mieux connaître les végétaux, de prendre conscience que le patrimoine forestier est vulnérable et que c'est collectivement qu'il doit être protégé.

M. D.

Un projet de co-gestion communale : la hêtraie des Dourbes, Alpes-de-Haute-Provence

Marcel FAURE*

Avec 85 % de sa surface communale occupée par des collines boisées, Digne peut passer pour la préfecture la plus forestière de France. Mais ce couvert est de qualité inégale, constitué en grande partie par des taillis de chênes. Les seules véritables futaies sont représentées par des reboisements en pins noirs et les vestiges des anciennes hêtraies d'ubac.

*Union régionale vie-nature, Plan de Gaubert, 04000 Digne.

Le domaine forestier de la commune compte toutefois 1 360 hectares, et il est géré par l'Office national des forêts, qui a mis au point depuis une dizaine d'années un plan d'aménagement et d'exploitation.

La stratégie adoptée repose sur trois composantes : substitution du taillis mélangé et du taillis de futaie. En fait, les beaux taillis de chênes sont rares, la chênaie pubescente ayant été surexploitée au siècle dernier (Victor Hugo n'écrit-il pas dans « Les Misérables »

qu'on ne trouvait plus de bois à Digne ?). Quant à la hêtraie, elle est affectée dans toutes les Alpes du Sud d'un a priori défavorable : ses peuplements passent pour n'avoir aucune valeur, tout juste pour le bois de chauffage, et la politique forestière consiste à les remplacer par des résineux : mélèzes dès que l'altitude le permet, sapin dans les plus bas secteurs.

C'est pourquoi la plus grande partie des hêtraies des Alpes-de-Haute-Provence sont destinées à disparaître ou à